

La réactualisation des tarifs est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministère chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants

Tarifs Prix de Journée

Résidents + 60 ans

Dépôt de garantie
versé à l'admission

TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur)

applicables uniquement aux personnes âgées de plus de 60 ans

GIR 1 - 2

GIR 3 - 4

GIR 5 - 6

TARIFS PRESTATIONS ANNEXES TVA en vigueur

(actualisé annuellement dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles)).

Coiffeur - Pédicure : Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement
Les tarifs sont affichés dans l'établissement.

Le résident - Nom et Prénom :

ou pour le résident, le représentant légal :

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

Le Directeur

d'Etablissement :

Date

Signature :